

PER
II(4)

~~167~~

~~342~~

~~I~~
~~101~~

~~G. 122~~
~~164~~

COMPAGNIE ANONYME

AURIFÈRE ET AGRICOLE

DE

L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

~~I~~
~~119~~

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1866

Présidence de M. LE PELLETIER DE SAINT-REMY, Président du Conseil d'Administration

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lu par M. E. SOUBIES, Vice-Président

Résolutions de l'Assemblée

PARIS

IMPRIMERIE POITEVIN

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

1866

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



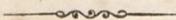
20039943

164

COMPAGNIE ANONYME
AURIFÈRE ET AGRICOLE
DE L'APPROUAGUE
(GUYANE FRANÇAISE)



RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Résolutions de l'Assemblée

PARIS. — IMPRIMERIE POITEVIN, RUE DAMIETTE, 2 ET 4.

COMPAGNIE ANONYME

AURIFÈRE ET AGRICOLE

DE

L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1866

Présidence de M. LE PELLETIER DE SAINT-REMY, Président du Conseil d'Administration

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lu par M. E. SOUBIES, Vice-Président

Résolutions de l'Assemblée

PARIS

IMPRIMERIE POITEVIN

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

1866



G.br 5972

REPORT
OF THE
COMMISSIONER OF ADMINISTRATION

7
3/18

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

L'exercice 1865 s'est accompli dans des conditions régulières, quoique les résultats n'en soient pas satisfaisants. Nous venons vous présenter, dans l'ordre qui nous est habituel, le compte rendu de cet exercice et vous expliquer les motifs qui ont empêché la réalisation des bénéfices sur lesquels vous aviez le droit de compter. Nous espérons qu'il résultera de nos explications que la situation de votre entreprise n'est rien moins que compromise et que, si des circonstances fortuites ont entravé son développement normal, il n'y a pas lieu de se décourager et d'en conclure que l'avenir ne nous indemniserait pas des sacrifices que nous nous imposons en ce moment. Si vos intérêts étaient sérieusement compromis, votre Conseil d'administration s'empresserait de vous réunir, afin de vous inviter à prendre toutes mesures que les circonstances rendraient alors nécessaires.

I

FAITS ADMINISTRATIFS

INSTITUTION D'UN COMITÉ DE DIRECTION

M. Le Pelletier de Saint-Remy, président du Conseil d'administration, ayant dû se rendre à la Martinique pour plusieurs mois, le Conseil a jugé convenable d'instituer pour le remplacer un Comité permanent de direction.

Le Comité a fonctionné régulièrement depuis quatre mois et le Conseil en a reconnu les avantages.

Notre Président, dont le dévouement aux intérêts de votre Société vous est connu, a cédé aux instances du Conseil en allant visiter la Guyane avant de rentrer en France. Il est de retour depuis peu de jours et pourra vous donner verbalement tous renseignements sur nos établissements agricoles et aurifères.

IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS

La question de l'immigration des travailleurs a toujours été pour nous l'objet d'une constante préoccupation, car l'avenir de notre Société dépend de sa solution.

Notre première immigration n'a pas été heureuse, quoique

ayant été accomplie dans des conditions qui paraissaient convenables ; car nous avons perdu, à la suite de maladies prenant presque toutes leur origine dans l'état physique vicieux des coolies indiens, le nombre très-considérable de 102 travailleurs, sur 275 importés par le *Nicolas-Poussin*, et un assez grand nombre de ceux qui restent seront toujours impropres à nous rendre des services satisfaisants.

Cet insuccès n'est pas seulement fâcheux au point de vue humanitaire, il l'est encore sous le rapport de nos intérêts immédiats. Les maladies éprouvées par ces coolies nous ont occasionné des pertes de différentes natures : d'abord, le prix de ceux qui restent se trouve considérablement augmenté ; puis nous sommes privés de travailleurs dont nous aurions eu besoin pour développer nos placers et en régulariser la marche. Par suite, notre directeur a été forcé de s'occuper presque exclusivement de questions sanitaires, au lieu de diriger son activité du côté de la production de l'or.

L'expérience nous ayant prouvé que les Indiens sont, en général, d'une faible constitution et très-paresseux, comme nous en avons au reste la crainte, nous avons tourné nos vues du côté de la Chine. Mais l'immigration chinoise n'étant pas organisée pour nos possessions coloniales comme elle l'est pour celles de l'Angleterre, nous avons éprouvé de longs retards avant d'arriver à signer, d'abord avec la maison Tanco et Compagnie, puis avec la maison Rémi, Schmidt et compagnie, un traité en vertu duquel il devait nous être fourni de 350 à 400 travailleurs chinois d'élite.

Ce traité n'a pas reçu son exécution, par suite de circonstances fortuites, et MM. Rémi et Schmidt nous ont écrit, le 20 février dernier, qu'il ne fallait pas compter pour le moment sur ces immigrants.

L'absence de travailleurs nous a empêché de donner une

grande impulsion à nos exploitations; toutefois, nous n'avons peut-être pas lieu de trop le regretter dans les circonstances actuelles, car nous n'avons pas engagé de nouvelles dépenses et nous pouvons attendre pour le faire la réalisation d'espérances qui seront de nature à ne plus laisser d'incertitude sur l'avenir de notre société.

PERSONNEL

Nous avons reconnu depuis longtemps l'insuffisance de notre personnel de chefs et sous-chefs de placers, et nous avons essayé de le renforcer en adressant à notre directeur quelques anciens sous-officiers du génie sur lesquels nous possédions de bons renseignements. Nous regrettons de vous annoncer que plusieurs n'ont pas réalisé nos espérances et qu'il a été impossible de les conserver. Reconnaisant combien il était difficile de se procurer en France des agents actifs et intelligents, disposés à s'expatrier, nous avons chargé notre directeur de tâcher de se procurer dans la colonie même quelques hommes capables et ayant déjà fait leurs preuves. Il en a engagé plusieurs, dont il paraît satisfait. En agissant ainsi, nous éviterons les frais de transport et les indemnités qu'il faut toujours accorder à des fonctionnaires que l'on renvoie en France, et nous aurons des employés déjà acclimatés et qui pourront nous rendre des meilleurs services.

INGÉNIEUR

Nous sommes en train de rechercher, depuis assez longtemps, un jeune homme réunissant les conditions nécessaires pour remplir les fonctions d'Ingénieur. Dès que nous l'aurons trouvé, nous l'enverrons à M. Charrière, qui le réclame, et il sera chargé, sous sa direction, de tous les travaux techniques relatifs aux placers.

SERVICE SANITAIRE

Nous avons pensé qu'il était nécessaire d'organiser à *la Jamaïque*, siège principal de nos établissements, un service sanitaire complet. Après de nombreuses négociations avec le département de la marine, qui n'ont pas d'abord abouti, nous avons enfin engagé M. le docteur Audouit, chirurgien de la marine militaire, en qualité de médecin, et nous avons la satisfaction de vous annoncer que depuis son arrivée le nombre des malades a sensiblement diminué et que nous avons lieu d'espérer que l'état sanitaire de nos établissements sera bientôt tout à fait satisfaisant.

Afin de compléter le service, nous avons négocié avec madame la supérieure de la maison des sœurs de Saint-Paul, de Chartres, un traité en vertu duquel il doit nous être fourni deux ou trois sœurs, auxquelles sera confiée la direction de l'hôpital. Les clauses de ce traité, sont en ce moment à l'étude du Conseil.

II

EXPLOITATION AGRICOLE

JAMAÏQUE

Vous n'avez pas oublié que l'habitation de *la Jamaïque* se trouvait dans une situation déplorable, lors de l'arrivée de votre directeur en juin 1864. Les terres étaient envahies par les herbes et les canaux nécessaires à l'exploitation des terres basses n'ayant pas été l'objet d'un entretien régulier avaient beaucoup souffert de l'envasement.

M. Charrière n'a rien négligé pour améliorer cet état de choses, dans la limite de ses moyens d'action, et il est parvenu, en moins de dix-huit mois, à aménager dix-neuf hectares de terres basses en cannes, sept en cafiers et huit en cultures diverses, telles que manioc, bananier, etc. Mais il ne pouvait pas, sous peine de négliger les placers, consacrer tout son temps à *la Jamaïque* et il nous a demandé de lui adjoindre un chef d'exploitation agricole. Après un premier essai infructueux, votre directeur a engagé un homme du pays dont il est satisfait, et il croit que sous sa direction *la Jamaïque* se suffira bientôt à elle-même, au lieu de donner des pertes comme depuis deux années.

En résumé, cet établissement a dépensé en 1865 la somme de 48,245 fr., net des produits, dont 33,177 fr. 45 c. en constructions

et travaux divers qui constituent une plus-value de l'habitation, ainsi que vous le verrez tout à l'heure. Les 15,059 fr. 55 qui ressortent comme perte nette ont impressionné défavorablement votre conseil, qui a cru devoir annoncer à votre directeur qu'il fallait consacrer le plus possible de travailleurs aux placers et ne laisser à *la Jamaïque* que les convalescents, les infirmes et les femmes, assistés d'un très-petit nombre de Chinois et d'Africains valides. Cette résolution aura sans doute pour conséquence d'empêcher l'extension des cultures ; mais nous ne voulons faire en ce moment que des essais, et un certain nombre déterminé d'hectares de cultures diverses suffiront largement pour nous faire connaître ce que nous devons attendre de l'exploitation agricole. Si les résultats de l'exercice en cours sont satisfaisants, nous pourrions développer la partie agricole quand nous posséderons un plus grand nombre de travailleurs ; dans le cas contraire, nous aurons tout au moins réduit le chiffre des dépenses improductives.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans vous dire qu'il ne faut pas considérer exclusivement *la Jamaïque* comme un établissement agricole, mais aussi comme le siège d'exploitation de notre Société. Nous avons la satisfaction de vous annoncer qu'à ce point de vue *la Jamaïque* laisse peu à désirer. Elle est située dans un endroit salubre, ses constructions sont en bon état d'entretien, son hôpital convenablement organisé ; en un mot, elle constitue un établissement important et en rapport avec les besoins d'une grande entreprise.

MATARONI

Notre directeur a formé à Mataroni, au confluent des rivières de l'Approuague et du Mataroni, dans une situation très-fertile,

un établissement affecté à la culture des plantes ménagères. Nous n'avons que peu de renseignements à vous donner sur Mataroni, qui paraît toutefois appelé à donner des résultats favorables et où il n'est employé que des travailleurs trop faibles pour être dirigés sur les placers.

III

PLACERS

Nous trouverez ci-après, au chapitre de la comptabilité, l'explication des tableaux annexés au présent rapport et indiquant l'état mensuel de la production de l'or dans nos différents placers.

Si l'on compare le produit total de 1865, qui a été de 84 kil. 263 grammes avec celui de 1864, qui n'était que de 61 kil. 333, on trouve en faveur de 1865 une différence de 22 kil. 950, soit en argent environ 68,850 fr.

Ce n'est pas là, assurément, un produit en rapport avec l'importance de votre entreprise et le nombre de bras dont vous disposez en ce moment. Toutefois, c'est quelque chose qu'un excédant des recettes sur les dépenses de 102,873 fr., surtout quand on remarque que l'exploitation des placers a été contrariée cette année par des pluies qui ont duré plus que de coutume, par des maladies nombreuses et par l'absence d'un nombre suffisant de chefs intelligents et capables d'imprimer aux travaux une marche régulière et suivie. Nous pouvons donc, sans illusion, compter sur un accroissement important de la production de l'or, dès que nos placers seront réorganisés et pourvus d'instruments perfectionnés.

Il y a de l'or dans nos concessions, cela est incontestable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que, jusqu'à présent, nous ne l'avons pas exploité d'une manière convenable. C'est de ce côté qu'il faut diriger tous nos efforts, et votre Conseil d'administration recommande dans toutes ses correspondances à votre direc-

teur de ne rien négliger pour l'assainissement des placers, le lavage des sables et le bon état sanitaire des travailleurs. Ne nous dissimulons donc pas que si la partie agricole de notre affaire est de nature à produire des bénéfices, ce ne peut être avant plusieurs années, tandis que l'or est immédiatement réalisable en espèces. Même en ce qui touche aux placers, il y a des conduites différentes à suivre suivant leur importance et leur richesse ; nous croyons qu'il vaut mieux deux ou trois groupes de placers productifs et bien surveillés, qu'un plus grand nombre moins riches et plus éloignés ; il appartient à votre directeur de mettre à profit les avis que nous lui donnons, et de prendre l'initiative de toutes les décisions qui auront pour résultat l'amélioration de notre entreprise.

Notre Directeur nous a annoncé, récemment, qu'il avait l'intention d'aller s'installer, en personne, sur les placers pendant plusieurs mois, afin de surveiller par lui-même les travaux et introduire toutes les améliorations qu'il jugera utiles, notamment le lavage au sluss, dont les résultats sont beaucoup plus favorables que ceux qui résultent du lavage au longtom. Nous sommes heureux de cette disposition d'esprit du colonel Charrière et nous ne mettons pas en doute que la présence, un peu prolongée, sur les chantiers, de ce chef dévoué et énergique, aura pour conséquence immédiate de surexciter le zèle des travailleurs et qu'il en résultera une amélioration immédiate de nos produits aurifères.

Nous ne vous cacherons pas que le produit des premiers mois de l'année courante n'est pas satisfaisant, mais les pluies ont cessé, par suite l'état sanitaire s'est amélioré et tout donne lieu de croire que nous allons reprendre la période d'amélioration ascendante qui s'était manifestée l'an dernier pendant plusieurs mois et qui a été interrompue par des circonstances que l'on peut regarder comme fortuites.

IV

COMPTABILITÉ

L'analyse de chacun des tableaux annexés au présent Rapport mettra parfaitement en lumière la situation générale des affaires de notre Société et la marche de chacune des opérations qu'elle embrasse. Ces tableaux sont les suivants :

Bilan arrêté au 31 décembre 1865 et tableau de situation d'après ce Bilan. Nous allons, comme nous l'avons fait pour celui de 1864, le décomposer en actif réalisable et passif exigible, afin d'en extraire la situation réelle et liquide de notre actif social.

ACTIF RÉALISABLE

| | |
|---|---------------------|
| Actions, première série (1,500,000 fr.) . . . | Mémoire |
| — deuxième émission. Reste dû. . . . | 763,375 fr. » c. |
| Rente 3 o/o et Oblig. Chemins de fer, etc . . | 793,025 » |
| Or en cours de réalisation. | 67,491 » |
| Or brut, échantillons. | 1,928 10 |
| Compte courant au Crédit industriel. | 11,355 60 |
| — à la Banque de la Guyane | 1,626 56 |
| Caisses sociale et d'exploitation. | 6,338 79 |
| Débiteurs divers. | 113,389 17 |
| Magasins | 60,724 86 |
| | <hr/> |
| | 1,819,254 fr. 08 c. |

PASSIF EXIGIBLE

| | |
|--|-------------------|
| Créanciers divers. | 11,231 fr. 78 c. |
| Effets à payer | 15,000 » |
| Achat de la Jamaïque. | 79,800 » |
| Frais d'immigration. | 12,727 35 |
| Intérêts et dividende 1864, non payés. | 51,621 » |
| Solde du compte de profits et pertes. | 40,671 71 |
| | <hr/> |
| | 211,051 fr. 84 c. |
| | <hr/> <hr/> |

En sorte qu'au 31 décembre dernier, notre solde actif, net et immédiatement réalisable sans dépréciation, s'élevait à 1,608,202 fr. 24 c.

Si, en regard de ce solde disponible, on place le capital appelé des deux séries d'action, soit 2,500,000 fr., on est en présence d'une différence de 891,797 fr. 76 c., dont il faut retrouver l'emploi pour en apprécier la valeur réelle ou fictive.

Elle se compose des chiffres suivants :

| | |
|--|-------------------|
| 1° Meubles et Matériel | 30,720 fr. 13 c. |
| Travailleurs immigrants. | 164,529 01 |
| Habitation (Jamaïque). | 239,210 40 |
| Chantier Capiri. | 780 80 |
| Etablissement de Mataroni. | 4,690 » |
| Bestiaux. | 5,445 » |
| Goëlette <i>le Guyanais</i> | 30,488 58 |
| Compte courant avec le Trésor. | 804 39 |
| | <hr/> |
| ACTIF RÉEL. | 476,668 fr. 31 c. |
| | <hr/> <hr/> |

mais non réalisable sans dépréciation.

| | |
|--|-------------------|
| 2° Frais de premier établissement de l'ancienne Compagnie | 260,442 fr. 79 c. |
| Frais de premier établissement de la nou- velle Compagnie | 154,686 66 |
| | <hr/> |
| ACTIF FICTIF | 445,129 45 |
| Qui, joint à l'actif réel. | 476,668 31 |
| | <hr/> |
| rétablit le chiffre dont il fallait rechercher la composition | 891,797 76 |
| | <hr/> <hr/> |

De cette analyse du Bilan, il résulte :

1° Que la somme de 113,389 fr. 17 c. portée à l'actif sous le titre : *Débiteurs divers*, et qui se compose en grande partie des intérêts dus par les Actionnaires en retard sur les versements appelés, se trouve compensée par les deux sommes de 51,621 fr. et 40,671 fr. 71 c., portées au passif sous les titres *Intérêts et dividendes 1864*, et *Profits et Pertes 1865*, lesquelles représentent presque en entier les dividendes afférents aux actions de la deuxième série non libérées, et, par conséquent, non susceptibles d'encaisser le dividende qui leur incombe ;

2° Que la balance en Profit de notre Bilan de 1865 présente un chiffre de 40,671 fr. 71 c., comprenant le solde laissé au compte de profits et pertes à fin 1864 (6,233 fr. 93 c.), et par conséquent donne un chiffre de 34,437 fr. 78 c., représentant le bénéfice de 1865.

Tableau des opérations du placer Aïcoupaïe présentant une production d'or de 7 kilos 764 grammes pour une valeur de 23,292 fr. et une dépense de 28,630 fr. 77 c., soit une perte de 5,338 fr. 77 c. ;

Tableau semblable pour le placer Counamaré, présentant une

production d'or de 51 kilos 110 grammes pour une valeur de 153,330 fr. et une dépense de 78,487 fr. 01 c., soit un bénéfice de 74,842 fr. 99 c.

Tableau semblable pour le placer Saint-Remy présentant une production d'or de 25 kilos 409 grammes pour une valeur de 76,227 fr. et une dépense de 42,858 fr. 22 c., soit un bénéfice de 33,368 fr. 78 c.

Tableau général et par mois de la marche des placers réunis présentant une production d'or de 84 kilos 283 grammes pour une valeur de 252,849 fr. et une dépense de 149,976 fr., soit un bénéfice de 102,873 fr.

Enfin, un état des résultats fournis par l'exploitation agricole présentant une dépense totale de 50,924 58

Et une recette de.. 2,679 58

Soit une perte apparente de. 48,245 »

Mais les dépenses se composent de deux éléments :

1° Celles de l'exploitation proprement dite qui s'élèvent à 17,747 13

2° Celles de création se décomposant comme suit :

Constructions neuves pour hôpital, travailleurs et employés. 14,570 »

Terrain mis en culture et plus-value des plants. . 11,500 »

Animaux d'exploitation au cheptel. 620 »

Matériel, outils et embarcations. 6,487 45

33,177 45

En sorte que la perte réelle occasionnée par l'exploitation agricole ou les cultures se réduit à 15,067 fr. 55 c.

Complétons ces renseignements de comptabilité par l'énoncé de nos principaux chapitres de dépense.

| | |
|--|------------------|
| Frais généraux du siège social | 23,714 fr. 31 c. |
| — de direction | 48,905 74 |
| — d'exploitation | 42,249 25 |
| Hôpitaux et service de santé | 24,621 74 |
| Main-d'œuvre | 81,299 92 |
| Vivres et matières | 77,351 41 |



V

**SITUATION RESPECTIVE DES DEUX SÉRIES
D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que le capital de notre Société est divisé en deux séries d'actions, représentées chacune par 20,000 actions de 100 francs.

Aux termes de l'article 7 des statuts qui nous régissent, les actions de la première série, libérées seulement de 25 francs, restent soumises aux appels que l'Assemblée croira devoir faire, suivant les besoins de la Société. Les actions de la seconde série, au contraire, sont simplement soumises, après le versement des 50 fr. prescrits par les statuts, aux appels que peut décider le Conseil d'administration seul.

Votre Conseil, dans le but de se conformer aux désirs très-vivement exprimés par les plus forts actionnaires de votre Compagnie a décidé, lors de sa séance du 26 août 1863, la libération des actions de la deuxième série. L'intention de ces actionnaires était de se procurer la faculté d'avoir des actions au porteur et cotées à la Bourse, ce qui ne pouvait avoir lieu, aux termes de l'article 13 des Statuts, qu'après la libération complète des actions.

Cette décision ayant paru désavantageuse aux actionnaires de la première série, ils ont réclamé la même faculté de libération, et le Conseil, jugeant qu'il était préférable qu'il n'y ait pas deux

sortes d'intéressés, vous a demandé, lors de votre assemblée générale du 21 décembre 1863, de vouloir bien décider la libération au moins facultative des actions de la première série.

A cette époque beaucoup d'actions de la deuxième série n'étaient pas classées; aussi, dans la crainte d'amener sur le marché un trop grand nombre de titres, dont le résultat aurait été la baisse des cours et, par suite, le discrédit de la Société, vous avez substitué à notre proposition le vœu de la libération des actions de la première série par la fusion de quatre actions en une, ce qui aurait réduit votre capital social à 2,500,000 fr. au lieu de 4,000,000.

Votre Conseil a exposé ce désir au Gouvernement, qui ne l'a pas pris en considération, par le motif que le capital indiqué aux Statuts doit être considéré comme le gage des tiers et ne peut être amoindri sous aucun prétexte.

Nous vous avons rendu compte, l'an dernier, de cette décision, et depuis cette époque les choses sont restées en l'état.

Aujourd'hui, un certain nombre de membres de votre Assemblée réclament, conformément et selon les formes prescrites par l'article 44 des Statuts, que votre attention soit de nouveau appelée sur la question d'opportunité d'un versement de 25 fr. sur chacune des 20,000 actions de la première série. Ils pensent que les circonstances qui ont amené votre vote d'il y a deux ans n'existent plus et qu'il est urgent de faire cesser une anomalie qui constitue, selon eux, une situation défavorable aux actions de la deuxième série.

Nous ne devons pas vous dissimuler que l'appel de ces 25 fr. paraît à votre Conseil en opposition complète avec les motifs et les termes des résolutions de votre assemblée générale du 21 décembre 1863, et que la rentrée en sera presque impossible, car

un grand nombre d'actionnaires de cette série sont insolvables ou inconnus.

Mais vous êtes les seuls appréciateurs, aux termes de l'article 7 des Statuts, de la question de savoir si cet appel est convenable ou non, et c'est bien réellement à vous qu'il appartient de le décider.

Nous croyons savoir, d'ailleurs, qu'il n'entre point dans l'esprit des auteurs de la proposition, que des poursuites soient, à moins de nouvelles décisions de l'Assemblée, exercées contre les intéressés, si l'appel en question est voté.

Il s'agirait surtout d'établir, autant que possible, une égalité de situation en les rendant passibles des intérêts moratoires à 5 0/0 sur les versements en retard, lesquels entreraient en compte pour être compensés sur les prochains dividendes à écheoir.

Toutefois, et malgré le caractère que ces éclaircissements donnent à la proposition dont nous ne pouvons pas ne pas vous saisir, nous croyons ne devoir vous la présenter que sous le bénéfice d'une observation de caractère préjudiciel.

Sans doute, vous pouvez avoir le droit de discuter et de résoudre la question dès aujourd'hui; mais vous voudrez bien remarquer qu'elle n'a pu être prévue par aucun de ceux qu'elle intéresse le plus directement, c'est-à-dire par les actionnaires de la première série, dont la plus grande partie habitent la Guyane ou les colonies voisines. Rien, en effet, dans l'avis de convocation qui leur a été donné il y a trois mois par la voix de la presse locale, n'a pu éveiller leur attention sur la présentation d'une proposition qui alors ne s'était pas encore produite. Aussi ont-ils pu et dû supposer que les délibérations de la présente Assemblée ne porteraient que sur les matières les plus courantes et les plus

ordinaires, et sans doute un bien petit nombre d'entre eux s'y trouvent présents, soit en personne, soit par mandataire.

Dans cette situation, nous pensons et nous espérons que vous penserez comme nous, qu'il y aurait convenance à ne pas trancher dès aujourd'hui une question aussi importante.

En conséquence, dans l'intérêt de la bonne entente qui doit présider à nos délibérations, votre Conseil d'administration est d'avis et vous proposera d'ajourner l'examen de la proposition émanant de votre initiative, pour la soumettre à une Assemblée générale extraordinaire, dont l'objet sera clairement expliqué aux intéressés.

La proposition dont nous venons de parler se trouve complétée par une seconde que nous avons également sous les yeux, et qu'il nous reste à vous exposer.

Les Signataires de la proposition sont d'avis qu'il est inutile, pour le présent, de maintenir l'encaisse de la Compagnie dans les proportions actuelles. En conséquence, en vue d'établir l'égalité de situation entre les deux catégories d'actions de la Société, ils émettent le vœu que le Conseil rapporte, si cela est légalement possible, sa délibération en date du 26 août 1863, et qu'il soit rendu, à ceux d'entre vous qui les ont versés et qui le demanderont, les 50 francs complétant la libération des actions de la deuxième série.

Si ce vœu était adopté, il faudrait éviter de préciser l'époque de la restitution et laisser au Conseil la latitude nécessaire pour choisir le moment le plus favorable à la réalisation des valeurs dont le produit serait affecté au remboursement.

Enfin, nous avons à vous présenter, sur le premier sujet, cette observation : vous n'ignorez pas que les actions non libérées ne pourraient, aux termes de l'article 13 des Statuts, conserver la forme

au porteur. Donc, si aucun obstacle légal ne s'oppose à la réalisation de ce vœu, il y aurait lieu d'examiner plus tard si nous ne devons pas nous efforcer d'obtenir du Gouvernement la consolidation de cinq actions de 100 francs en une de 500 francs. Vous savez, en effet, que les actions de 500 francs peuvent être émises sous la forme au porteur et négociées à la Bourse, quoique non entièrement libérées.

VI

RÉSUMÉ ET PROPOSITIONS

Telles sont, Messieurs, les considérations générales que nous avons à vous présenter sur l'exercice 1865.

Il résulte du bilan ci-annexé que les bénéfices de cet exercice s'élèvent seulement à la somme de 40,671 fr. 71 c., que nous vous demandons la permission de ne pas distribuer et de laisser provisoirement au compte des profits et pertes. Cette somme n'est pas suffisante pour faire l'objet d'un dividende, et nous croyons utile de la conserver pour faire face, s'il y a lieu, aux éventualités de l'avenir.

En résumé : deux années à peine se sont écoulées depuis l'arrivée à Cayenne de votre Directeur, et, si les résultats du bilan ne répondent pas à vos espérances, vous ne devez pas oublier que l'organisation d'une entreprise comme la nôtre est toujours une œuvre longue et laborieuse. La distance qui nous sépare de nos exploitations rend les rapports du Conseil et du Directeur longs et difficiles; il en résulte des retards et des tâtonnements qu'il n'est pas possible d'éviter.

Toutefois il est un point important sur lequel vous nous permettrez d'insister en terminant, c'est qu'en définitive notre actif s'est amélioré de 40,671 fr. 71 c. Ne jugeons donc pas de la valeur de notre affaire d'après le cours actuel de ses actions, et ne nous décourageons pas quand les résultats favorables sur lesquels nous comptons ne sont que différés.

Nous apprécions, croyez-le bien, vos légitimes préoccupations, et, actionnaires comme vous, nous ne voulons pas plus que vous compromettre le capital que vous nous avez confié. Nous continuerons à l'administrer avec prudence, et nous ne l'engagerons dans de nouvelles entreprises qu'alors qu'il ne restera aucun doute dans nos esprits sur l'avenir favorable de notre intéressante entreprise.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES COMPTES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 1866

Votre Commission chargée, par l'Assemblée générale du 29 mai 1865, de la vérification des comptes s'étant trouvée réduite à deux Membres par la nomination de M. Cottin aux fonctions d'Administrateur, a, conformément à son mandat, examiné avec détail le Journal, le Grand Livre et les documents accessoires qui lui ont été soumis. Elle a reconnu que la comptabilité générale était en très-bon ordre et que le bilan dressé au 31 décembre 1865 était la fidèle expression de la situation de la Société à cette époque.

Elle n'a pas pour mission de formuler une opinion sur les éléments de chaque compte ni sur l'estimation de l'actif social; néanmoins elle croit devoir déclarer qu'il lui a paru que les forces vives de la Société étaient disséminées sur des opérations trop divisées, et qu'un emploi mieux combiné lui semblerait devoir produire des résultats plus avantageux.

Au surplus, ces opérations appartenant à votre Conseil d'admi-

nistration et à vous-mêmes, nous nous bornons à nous prononcer sur le côté matériel de la comptabilité. Sous ce rapport, nous devons constater que son exactitude et sa régularité ne laissent rien à désirer, et nous nous plaisons à reconnaître que la personne chargée de ce travail s'en est acquittée avec zèle.

E. DUBOIS

H. ARON



PROPOSITIONS DU CONSEIL

ET

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

PREMIÈRE PROPOSITION

Le Conseil vous propose l'approbation de l'exercice 1865. —
ADOPTÉ.

DEUXIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose de décider que la somme de 40,671 fr. 71 c., résultat de l'exercice 1865, ne sera pas distribuée et sera laissée provisoirement au compte de profits et pertes. — ADOPTÉ.

TROISIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose de procéder à la nomination de trois membres du Conseil d'Administration, en remplacement de MM. Bezanson, de Ham et Soubies, membres sortants, lesquels sont rééligibles, aux termes de l'article 19 des Statuts. — ADOPTÉ.

En conséquence de cette dernière résolution, il est procédé au vote par assis et levé. L'Assemblée réélit à l'unanimité MM. **BEZANSON**, de **HAM** et **SOUBIES**.

QUATRIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose l'élection définitive de MM. Basset et Cottin, nommés provisoirement par le Conseil, aux termes de l'article 20 des Statuts. — ADOPTÉ.

CINQUIÈME PROPOSITION

Le Conseil vous propose de procéder à la nomination de trois membres formant la Commission des comptes pour l'exercice 1866, en remplacement de MM. A. Cottin, H. Aron et Dubois, membres de la Commission de 1865, lesquels sont rééligibles, à l'exception de M. Cottin, nommé membre du Conseil. — ADOPTÉ.

En conséquence de cette résolution, l'Assemblée nomme Membres de la Commission des comptes, pour le nouvel exercice, MM. ARON, DUBOIS et SUREAU.

SIXIÈME PROPOSITION

DUE A L'INITIATIVE DES ACTIONNAIRES

Avant qu'il soit passé au vote de cette double proposition, le Président appelle l'Assemblée à voter sur la question soulevée par le Conseil de l'ajournement et de renvoi à une Assemblée générale extraordinaire.

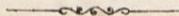
Il est procédé à la votation par appel nominal et supputation du nombre des voix de chaque votant.

La proposition d'ajournement N'EST PAS ADOPTÉE.

Il est, en conséquence, passé au vote de la double proposition ainsi conçue :

1° Il sera fait immédiatement, conformément aux prescriptions de l'article 7 des Statuts, un appel de 25 francs sur chacune des 20,000 actions de la première série qui se trouveront alors libérées de 50 francs. — ADOPTÉ.

2° L'Assemblée émet le vœu que le Conseil rapporte, si cela est possible, sa décision du 26 août 1863, afin que les actions de la deuxième série ne soient plus, comme celles de la première, libérées obligatoirement que de la somme de 50 francs; qu'en conséquence, les 50 francs versés en plus des 50 francs statutaires, portés en l'article 8 des Statuts, soient restitués à l'époque et de la manière que le Conseil croira convenables aux intérêts de la Compagnie. — ADOPTÉ.



ANNEXES AU RAPPORT

- N° 1. — Exploitation aurifère pendant l'année 1865.
 - N° 2. — Exploitation agricole.
 - N° 3. — Placer Counamaré.
 - N° 4. — Placer Aicoupaie.
 - N° 5. — Placer Saint-Remy.
-

PLACER DE COUNAMARÉ

| MOIS | DÉPENSES | RECETTES | | EXCÉDANT DE RECETTES | NATURE DES RECETTES ET DÉPENSES |
|---------------------|--------------------|----------------|--------------------|-------------------------|------------------------------------|
| | | QUANTITÉ | VALEUR | | |
| Janvier | fr. c. 5.265 20 | k. g. 5.012 | fr. c. 15.036 » | fr. c. 9.770 80 | |
| Février | 4.573 44 | 4.730 | 14.190 » | 9.616 56 | |
| Mars | 6.395 49 | 5.000 | 15.000 » | 8.604 51 | |
| Avril | 7.346 80 | 4.917 | 14.751 » | 7.404 20 | |
| Mai | 5.614 21 | 4.548 | 13.644 » | 8.029 79 | |
| Juin | 9.083 63 | 4.972 | 14.916 » | 5.832 37 | |
| Juillet | 9.021 88 | 3.706 | 11.118 » | 2.096 12 | |
| Août | 5.977 40 | 4.224 | 12.672 » | 6.694 60 | |
| Septembre | 6.067 22 | 4.444 | 13.332 » | 7.264 78 | |
| Octobre | 6.160 18 | 3.508 | 10.524 » | 4.363 82 | |
| Novembre | 6.058 58 | 3.480 | 10.440 » | 4.381 42 | |
| Décembre | 6.922 98 | 2.569 | 7.707 » | 784 02 | |
| TOTAUX . . . | 78.487 01 | 51.110 | 153.330 » | 74.842 99 | |

| | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| | DÉPENSES | |
| Vivres et matières | fr. c. | 30.338 32 |
| Main-d'œuvre | | 31.691 59 |
| Frais généraux | | 46.457 40 |
| | | <hr/> |
| | TOTAL | 78.487 01 |
| | | <hr/> <hr/> |
| | RECETTES | |
| | | Or 51 k. 110 g. = 153.330 » |

PLACER SAINT-REMY

| MOIS | DÉPENSES | RECETTES | | EXCÉDANT | | NATURE DES RECETTES ET DÉPENSES |
|---------------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------------------------|
| | | QUANTITÉ | VALEUR | DE DÉPENSES | DE RECETTES | |
| | fr. c. | k. g. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | |
| Janvier | 2.897 02 | 1.418 | 4.254 » | » | 1.356 98 | |
| Février | 2.533 42 | 2.144 | 6.432 » | » | 3.898 58 | |
| Mars | 4.172 71 | 2.283 | 6.849 » | » | 2.676 29 | |
| Avril | 3.068 87 | 3.000 | 9.000 » | » | 5.931 13 | |
| Mai | 3.487 82 | 3.152 | 9.456 » | » | 5.968 18 | |
| Juin | 4.549 54 | 2.855 | 8.565 » | » | 4.015 46 | |
| Juillet | 3.715 50 | 1.458 | 4.374 » | » | 658 50 | |
| Août | 3.553 48 | 1.299 | 3.897 » | » | 343 52 | |
| Septembre | 3.615 75 | 2.394 | 7.182 » | » | 3.566 25 | |
| Octobre | 3.478 56 | 2.789 | 8.367 » | » | 4.888 44 | |
| Novembre | 4.375 84 | 1.035 | 3.105 » | 1.270 84 | » | |
| Décembre | 3.409 71 | 1.582 | 4.746 » | » | 1.336 29 | |
| TOTAUX . . . | 42.858 22 | 25.409 | 76.227 » | 1.270 84 | 34.639 62 | |
| | | | | | 1.270 84 | |
| | | | | | 33.368 78 | |

DÉPENSES

| | |
|----------------------|---------------------|
| Vivres et matières. | fr. c. 18.034 03 |
| Main-d'œuvre . . . | 14.207 90 |
| Frais généraux . . . | 10.616 29 |
| TOTAL . . . | 42.858 22 |

RECETTES

Or 25 k. 409 g. = 76.227 »

PLACER DE AICOUPAIE

| MOIS | DÉPENSES | | RECETTES | | EXCÉDANT | | NATURE DES RECETTES ET DÉPENSES | | | |
|---------------------|---------------|-----------|--------------|---------------|-------------|--------------|------------------------------------|--------------|-----------------------------|--|
| | | | QUANTITÉ | VALEUR | DE DÉPENSES | DE RECETTES | | | | |
| | fr. | c. | k. 5. | fr. | c. | fr. | c. | | | |
| Janvier | 1.599 | 50 | 0.761 | 2.283 | » | » | 683 | 50 | | |
| Février | 1.929 | 86 | 0.707 | 2.421 | » | » | 191 | 14 | | |
| Mars | 2.446 | 47 | 0.611 | 1.833 | » | 613 | 47 | » | DÉPENSES | |
| Avril | 1.738 | 26 | 0.400 | 1.200 | » | 538 | 26 | » | Vivres et matières. fr. c. | |
| Mai | 2.345 | 13 | 0.491 | 1.473 | » | 872 | 13 | » | Main-d'œuvre. . . 10.051 84 | |
| Juin | 2.118 | 86 | 0.690 | 2.070 | » | 48 | 86 | » | Frais généraux . . 8.906 23 | |
| Juillet | 2.840 | 24 | 0.052 | 156 | » | 2.684 | 24 | » | | |
| Août | 1.930 | 28 | » | » | 1.930 | 28 | » | » | TOTAL. . . 28.630 77 | |
| Septembre | 1.890 | 33 | » | » | 1.890 | 33 | » | » | | |
| Octobre | 2.832 | 18 | 1.278 | 3.834 | » | » | 1.001 | 82 | RECETTES | |
| Novembre | 3.213 | 35 | 1.809 | 5.427 | » | » | 2.213 | 65 | | |
| Décembre | 3.746 | 31 | 0.965 | 2.895 | » | 851 | 31 | » | Or 7 k. 764 g. = 23.292 » | |
| TOTAUX . . . | 28.630 | 77 | 7.764 | 23.292 | » | 9.428 | 88 | 4.090 | 11 | |
| | | | | | | 4.090 | 11 | | | |
| | | | | | | 5.338 | 77 | | | |

EXPLOITATION AURIFÈRE PENDANT L'ANNÉE 1865

| MOIS | DÉPENSES | | RECETTES | | EXCÉDANT DE RECETTES | NATURE DES DÉPENSES ET RECETTES |
|---------------------|----------------|----------|---------------|----------------|-------------------------|------------------------------------|
| | | | QUANTITÉ | VALEUR | | |
| | fr. | c. | k. g. | fr. | c. | |
| Janvier | 9.761 | 72 | 7.191 | 21.573 | » | 11.811 28 |
| Février | 9.036 | 72 | 7.581 | 22.743 | » | 13.706 28 |
| Mars | 13.014 | .67 | 7.894 | 23.682 | » | 10.667 33 |
| Avril | 12.153 | 93 | 8.317 | 24.951 | » | 12.797 07 |
| Mai | 11.447 | 16 | 8.191 | 24.573 | » | 13.125 84 |
| Juin | 15.752 | 03 | 8.517 | 25.551 | » | 9.798 97 |
| Juillet | 15.577 | 62 | 5.216 | 15.648 | » | 70 38 |
| Août | 11.461 | 16 | 5.523 | 16.569 | » | 5.107 84 |
| Septembre | 11.573 | 30 | 6.838 | 20.514 | » | 8.910 70 |
| Octobre | 12.470 | 92 | 7.575 | 22.725 | » | 10.254 08 |
| Novembre | 13.647 | 77 | 6.324 | 18.972 | » | 5.324 23 |
| Décembre | 14.079 | » | 5.116 | 15.348 | » | 1.269 » |
| TOTAUX . . . | 149.976 | » | 84.283 | 252.849 | » | 102.873 » |

| | |
|------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES | |
| Vivres et matières | fr. c. 58.045 05 |
| Main-d'œuvre | 55.951 33 |
| Frais généraux | 35.979 62 |
| TOTAL | 149.976 » |

| | |
|-------------------|-----------|
| RECETTES | |
| Or 84 k. 283 g. = | 252.849 » |

EXPLOITATION AGRICOLE

| MOIS | DÉPENSES | | RECETTES | | EXCÉDANT DE DÉPENSES | NATURE DES DÉPENSES ET RECETTES | |
|-------------------------|---------------|-----------|--------------|-----------|-------------------------|---|------------------|
| | fr. | c. | fr. | c. | | fr. | c. |
| Janvier | 4.349 | 01 | 156 | 70 | 4.192 | 31 | |
| Février | 3.795 | 25 | 264 | 50 | 3.530 | 75 | |
| Mars | 4.842 | 23 | 215 | » | 4.627 | 23 | |
| Avril | 2.451 | 08 | 232 | 25 | 2.218 | 83 | |
| Mai | 2.254 | 16 | 325 | 43 | 1.928 | 73 | |
| Juin | 4.089 | 13 | 298 | 75 | 3.790 | 38 | |
| Juillet | 1.612 | 98 | 379 | 25 | 1.817 | 06 | |
| Août | 3.302 | 36 | 134 | 40 | 3.167 | 96 | |
| Septembre | 4.590 | 82 | 88 | » | 4.502 | 82 | |
| Octobre | 3.677 | 60 | 152 | 50 | 2.941 | 77 | |
| Novembre | 3.063 | 89 | 138 | » | 2.925 | 89 | |
| Décembre | 12.896 | 07 | 294 | 80 | 12.601 | 27 | |
| TOTAUX | 50.924 | 58 | 2.679 | 58 | 48.245 | » | |
| | | | | | | DÉPENSES | |
| | | | | | | Vivres et matières | 19.306 36 |
| | | | | | | Main-d'œuvre | 25.348 59 |
| | | | | | | Frais généraux | 6.269 63 |
| | | | | | | Total | 50.924 58 |
| | | | | | | RECETTES | |
| | | | | | | Produits agricoles | 1.265 40 |
| | | | | | | Main-d'œuvre pour compte de divers | 1.414 18 |
| | | | | | | TOTAL | 2.679 58 |
| | | | | | | Plus-value de l'habitation résultant des dépenses ci-dessus | 33.177 45 |

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1865

| ACTIF | | PASSIF | |
|--|--------------|--------------------------------------|--------------|
| Actions 1 ^{re} émission non appelées. | 1,500,000 » | Capital | 4,000,000 » |
| Actions 2 ^e émission appelées. | 763,375 » | Créanciers divers à Paris | 5,876 19 |
| Valeurs diverses en portefeuille | 793,025 » | Créanciers divers à Cayenne. | 5,355 59 |
| Or en cours de réalisation. | 67,491 » | Effets à payer à Paris | 15,000 » |
| Or brut (Échantillons). | 1,928 10 | Achat de la Jamaïque | 79,800 » |
| Espèces au Crédit Industriel. | 41,355 60 | Frais d'Immigration. | 12,727 35 |
| Espèces à la Banque de la Guyane. | 1,626 56 | Intérêts et Dividende 1864 | 51,621 » |
| Espèces à la Caisse sociale. | 3,354 81 | Profits et Pertes | 40,671 71 |
| Espèces aux Caisses d'Exploitation. | 2,983 98 | | |
| Débiteurs divers à Paris. | 100,332 32 | | |
| Débiteurs divers à Cayenne. | 13,056 85 | | |
| Meubles et Matériel à Paris. | 4,532 20 | | |
| Meubles et Matériel à Cayenne. | 26,187 93 | | |
| Magasin général. | 52,825 27 | | |
| Magasin de Cessions. | 7,899 59 | | |
| Travailleurs immigrants. | 164,529 01 | | |
| Habitation de la Jamaïque. | 239,210 40 | | |
| Chantier de Capiri. | 780 80 | | |
| Établissement de Mataroni. | 4,690 » | | |
| Élève de Bestiaux. | 5,445 » | | |
| Goëlette <i>le Guyanais</i> | 30,488 58 | | |
| Compte courant avec le Trésor. | 804 39 | | |
| Frais de 1 ^{er} établissement ancienne Compagnie. | 260,442 79 | | |
| Frais de 1 ^{er} établissement. | 154,686 66 | | |
| | 4,211,051 84 | | 4,211,051 84 |
| | 4,211,051 84 | | 4,211,051 84 |

SITUATION D'APRÈS LE BILAN CI-CONTRE

| | | |
|---|---|--------------|
| Capital appelé | | 2,500,000 » |
| Actif réalisable sans perte | Actions 2 ^e émission, reste dû | 763,375 » |
| | Titres en portefeuille, obligations et rentes | 793,025 » |
| | Or en cours de réalisation | 67,491 » |
| | Or brut échantillons | 1,928 10 |
| | Compte courant au Crédit Industriel. | 11,355 60 |
| | Compte courant à la Banque de la Guyane | 1,626 56 |
| | Caisses sociale et d'Exploitation. | 6,338 79 |
| | Débiteurs divers. | 113,389 17 |
| | Magasins | 60,724 86 |
| | 1,819,254 08 | 1,819,254 08 |
| Passif exigible | Créanciers divers. | 11,231 78 |
| | Effets à payer | 15,000 » |
| | Solde à payer pour achat de <i>la Jamaïque</i> | 79,800 » |
| | Frais d'Immigration. | 12,727 35 |
| | Intérêts et Dividendes échus et non payés | 51,621 » |
| | Solde profits et pertes 1865 (à disposition). | 40,671 71 |
| | 211,051 84 | 211,051 84 |
| Actif net | 1,608,202 24 | 1,608,202 24 |
| Différence | entre l'Actif net et le Capital appelé (Solde à justifier) | 891,797 76 |
| Actif réel non réalisable sans perte | Meubles et Matériel | 30,720 13 |
| | Travailleurs immigrants. | 164,529 01 |
| | Habitation de <i>la Jamaïque</i> | 239,210 40 |
| | Chantier de Capiri | 780 80 |
| | Établissement de Mataroni. | 4,690 » |
| | Bestiaux | 5,445 » |
| | Goëlette <i>le Guyanais</i> | 30,488 58 |
| | Compte courant avec le Trésor. | 804 39 |
| | 476,668 31 | 476,668 31 |
| Actif fictif | Frais de 1 ^{er} établissement de l'ancienne Compagnie | 260,442 79 |
| | Frais de 1 ^{er} établissement de la nouvelle Compagnie | 154,686 66 |
| | 415,129 45 | 415,129 45 |
| ENSEMBLE. | | 891,797 76 |
| 891,797 76 | | 891,797 76 |

SOMME ÉGALE AU SOLDE CI-DESSUS A JUSTIFIER.

SITUATION REPORTS 1-3 JULY 1951

000 000

| DATE | TIME | LOCATION | TYPE | STATUS |
|--------|------|----------|------|--------|
| 1 JULY | 0800 | ... | ... | ... |
| 1 JULY | 1200 | ... | ... | ... |
| 1 JULY | 1600 | ... | ... | ... |
| 1 JULY | 2000 | ... | ... | ... |
| 2 JULY | 0600 | ... | ... | ... |
| 2 JULY | 1000 | ... | ... | ... |
| 2 JULY | 1400 | ... | ... | ... |
| 2 JULY | 1800 | ... | ... | ... |
| 3 JULY | 0400 | ... | ... | ... |
| 3 JULY | 0800 | ... | ... | ... |
| 3 JULY | 1200 | ... | ... | ... |
| 3 JULY | 1600 | ... | ... | ... |
| 3 JULY | 2000 | ... | ... | ... |

000 000
000 000
000 000

